



CGT Sevelnord le mercredi 28 mars 2018

Contacts : Équipe Bleue 03-27-22-51-06 ou 37-51-06,
Équipe Verte 03-27-22-50-29 ou 37-50-29,
Local CGT 03-27-22-67-04 ou 37-67-04,

Accord ou pas d'accords ???

Depuis de trop nombreuses années, les syndicats FO, SPI/GSEA, CFTC, CFE/CGC n'ont pas hésité à signer tous les accords que la direction leurs présentaient.

Leurs signatures ont pour conséquence les effets suivants :

- Un compteur CMOD qui permet à la direction de bloquer 56 heures par an et par salariés : 56 heures à 12 € de l'heure = 672 € que la direction garde précieusement en banque et sur lesquels elle touche des intérêts,
- 4 années de gel de salaire. Même en ayant eu un coefficient pendant ces 4 ans il n'y a pas eu de promotion : une perte d'environ 33 € par mois : 4 ans X 13 mois = 52 mois, 52 mois X 33 € = 1716 € de perdu.
- L'abandon des 4 % de rattrapage promis en 2012, afin de justifier leur signature de l'accord de compétitivité : Sur un salaire de 1500€ cela représente 780 € euros de perdu en 2017,
- Les critères imposés au travers l'accord de convergence, qui empêchent les salariés de se faire payer les heures individuelles (obligation de justifier),
 - Baisse de la majoration des samedis qui est passée de 45% à 25%,
 - Début 2018, la direction présentait un accord sur les Ruptures Conventionnelles Collectives issue de la loi Macron... ILS l'ont signé !!! Ce qui permet à la direction de vider les usines à sa convenance.
- Les allongements d'horaires obligatoires et l'over-time qui détruit la vie de famille,

La CGT est signataire d'un accord seulement s'il est dans l'intérêt des salarié(es).

Exemples :

- L'accord sur l'égalité Hommes/Femmes,
- L'accord ACCAC, (Assurance Collective Contre les Aléas de Carrière) qui vise à compenser une perte de rémunération due à un changement de poste ou d'horaire. Cet accord a été obtenu par la lutte des salariés de Sochaux. Malheureusement le NCS (signé par tous les syndicats sauf la CGT), a réduit la durée de bénéfice de l'ACCAC,
- L'accord sur les dons de jour de repos, pour un parent dont l'enfant ou le conjoint serait gravement malade, qui permet aux salariés d'être proche de leur famille dans des moments difficiles.



La CGT a combattu et combattra toujours aux côtés des salariés dans les ateliers et a fait reculer la direction.

Exemples :

- Quand la direction a voulu imposer le travail du samedi après-midi,
- Quand la direction a voulu imposer des horaires le samedi de 5H à 14H,
- Quand la direction a voulu, dès 2014, imposer seulement 15 jours de congés payés,
- Quand la direction a voulu nous prendre la quatrième semaine de congé payés,
- Quand la direction voulait imposer le lundi de pentecôte sans la majoration en jour férié pour les salariés de l'équipe de nuit au ferrage,

Mais aussi, Quand la direction de PSA envisageait de fermer Sevelnord.

Sur ce sujet rappelons les faits

En juin 2011, la CGT avait dévoilé le document secret du directoire de PSA annonçant la fermeture de 3 sites. Sevelnord, Aulnay et Madrid.

A l'initiative de la CGT, s'est construit une unité syndicale pour exiger, le maintien du site de Sevelnord.

Sous la pression syndicale, médiatique et politique, la direction de PSA annonçait l'attribution officiel du KO et le maintien du site suite au nouveau partenaire TOYOTA qui était la seule condition pour la pérennité du site.

Malgré cela les syndicats FO, SPI/GSEA, CFE/CGC ont quand même signé la veille des congés d'Août 2012 (le 26/07/12) un accord de compétitivité qui a eu pour conséquences gel de salaires, suppressions de postes, diminution massive de CDI, samedis gratuits, overtime, allongements d'horaires ...

VOTER CGT, c'est garantir d'avoir un syndicat fort pour porter vos revendications dans l'intérêt des salariés.

LA CGT, SA FORCE C'EST VOUS !!

Un seul choix, un seul vote... La CGT.